

Rapport de la Commission de gestion-finances concernant le préavis N° 04/2025

Demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 155'000 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC et EU sur les parcelles 148 à 150

La Commission s'est réunie les 6 et 13 novembre 2025 pour examiner le préavis et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	6.11.2025	13.11.2025
M. Yan Borboën	X	X
M. Alan Carleton	Excusé	Excusé
M. Raphaël Conus	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	X
M. Joseph Lasser	X	X
M. Pierre-Yves André (Supp)	Excusé	X

Le 13 novembre, la Commission gestion-finances a reçu Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances, pour répondre aux questions sur ce préavis.

1 Préambule

Le préavis 04/2025 sollicite un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 155'000 HT, en raison de travaux supplémentaires rendus nécessaires lors du remplacement des collecteurs Nord EC et EU sur les parcelles 148 à 150. Ce crédit s'ajoute au montant initial de CHF 310'000 voté en décembre 2023.

2 Analyse du préavis

2.1 Justification des surcoûts

La commission a pris connaissance des explications fournies par la Municipalité :

- Un remplacement de 30% de conduites supplémentaires s'est avéré indispensable, compte tenu de leur état dégradé ;
- Des surcoûts sont apparus en raison de l'épaisseur non homogène de l'enrobage et d'autres imprévus techniques.

2.2 Impact financier

Le coût total des travaux s'élève désormais à CHF 659'000, dont CHF 465'000 à charge de la Commune de Denges. La différence sera payée par les MBC.

La commission constate que la répartition des postes diffère entre le tableau actuel et le préavis 11/23 (notamment « divers » : CHF 30'000 contre CHF 16'000). D'après le Syndic, la répartition pour 2023 est appropriée, même si le montant global demeure identique.

La trésorerie actuelle de la commune permet de prendre en charge cette dépense supplémentaire de 155'000 CHF sans compromettre sa situation financière. Au 31.12.2024, les liquidités disponibles de la commune s'élevaient à CHF 5'805'825.

Le financement complémentaire sera prélevé sur le fonds de réserve « Collecteurs et épuration », dont le solde atteignait 3,8 millions au 31 décembre 2024. Par conséquent, cette opération n'affectera pas la capacité d'autofinancement ni l'excédent budgétaire des exercices 2026 et ultérieurs.

3 Conclusion

La Commission de gestion-finances, après examen du préavis, des explications fournies et des comptes communaux 2024, estime que la commune dispose des moyens financiers nécessaires pour y faire face.

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission gestion-finances

Yan Borboën
Président

Denges, le 24 novembre 2025

Annexe :

- Questions et réponses concernant le préavis 04/2025

1. Préavis 04/2025 – Crédit extrabudgétaire

Objet : Demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de fr. 155'000.00 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC et EU sur les parcelles 148 à 150.

La commission relève que la répartition des postes budgétaires dans le tableau récapitulatif (page 3 du préavis) diffère de celle présentée dans le préavis 11/23, notamment pour le poste « divers » (CHF 30'000 contre CHF 16'000 précédemment). La somme totale demeure toutefois inchangée. Pouvez-vous expliquer la raison ?

Réponse

Après examen des chiffres transmis par la société MBC, il s'agit d'une erreur de report et on doit considérer que les chiffres acceptés par le CC en 2023 sont corrects.

La société aurait-elle pu anticiper la situation et devrait-elle contribuer aux frais ou accorder une réduction importante ?

Réponse

La situation définitive a été découverte lors des travaux de terrassement, à savoir le remplacement supplémentaire de 30 % de la conduite était indispensable, ainsi que la modification du diamètre des tuyaux, ainsi que des coffrages différents tenant compte de l'état du terrain.